

Non à la privatisation de la formation technologique et professionnelle !

Au XIX^{ème} siècle et jusque dans les années 1930, la formation professionnelle était une prérogative pratiquement exclusive de l'employeur. Au XX^{ème} siècle, les luttes sociales ont permis de créer un cadre protecteur du salarié, des diplômés ayant pour objectif de « former l'homme, le travailleur, le citoyen » et les conventions collectives qui en découlent. Ces avancées s'opposaient déjà à la formation voulue par le patronat « préparer au plus juste à l'occupation des postes de travail ».

La politique libérale de Macron confirme le retour des dogmes patronaux, entamé depuis quelques années qui présentent l'adéquationnisme (= formation professionnelle adaptée au bassin d'emploi de l'établissement) comme « LA » solution à la crise économique et au chômage de masse.

Depuis de nombreuses années, la FSU dénonce les carences de l'apprentissage, un système de formation socialement injuste et de reproduction sociale (dans le pré-bac, il concerne essentiellement les classes défavorisées), inefficace (toujours dans le pré-bac, un grand nombre de contrats est arrêté au bout de quelques semaines ou de quelques mois, laissant l'apprenti sans solution et moralement « cassé »), qui ne fonctionne qu'en période de prospérité des entreprises et sans vision à long terme pour l'individu comme pour la société (l'adéquationnisme ne permet pas à un travailleur de pouvoir être mobile géographiquement, professionnellement ou même de répondre aux évolutions de son secteur d'activité sur plusieurs dizaines d'années).

Face à nos constats sans appel et à nos interrogations, l'État, les régions (auxquelles est transférée la gestion de l'apprentissage progressivement depuis 1983 et intégralement depuis 2014), les organisations patronales et la plupart des syndicats de salariés du privé continuent pourtant à défendre l'apprentissage, ne prenant en compte que leurs intérêts économiques immédiats, au détriment des souhaits des élèves et de leurs familles. En effet, l'apprentissage est en forte baisse au niveau pré-bac et ne progresse qu'au niveau post-bac et ce malgré la publicité pro-apprentissage, un financement à la hausse, le subventionnement intégral en Région Hauts de France pour l'embauche d'un apprenti de bac pro la première année.

Prenant prétexte de ce constat d'échec, Emmanuel Macron veut remettre en cause l'enseignement professionnel et un système de formation qui a fait ses preuves quand on lui en donne les moyens. Il va bien au-delà des espérances les plus folles du MEDEF : Emmanuel Macron est en effet prêt à transférer la gestion totale de l'apprentissage aux branches professionnelles, ce qui revient à donner la gestion aux organisations patronales et donc au MEDEF.

L'enthousiasme des régions à déposséder les rectorats de la gestion de l'apprentissage se retourne contre elles : l'Association des Régions de France proteste maintenant avec véhémence aux branches professionnelles.

Concernant la taxe d'apprentissage, le SNES-FSU dénonce la situation visant à renforcer la concurrence entre les établissements selon le bon vouloir des entreprises privées. Il réclame que cette taxe soit prélevée par l'État sous la forme d'impôts aux sociétés afin d'être reversée de manière équitable à l'ensemble des établissements publics sur le territoire français

Pour la SNES-FSU, gérer l'apprentissage et une partie de la formation professionnelle par le privé, c'est :

- renoncer à être ambitieux pour chaque jeune de notre pays, à former l'homme, le travailleur et le citoyen de demain,
- empêcher l'accès à la formation de son choix
- rompre le droit à l'égalité pour chaque Français d'accéder à une formation professionnelle de qualité sur tout le territoire ;

C'est permettre au patronat :

- d'accentuer le déterminisme social ;
- de former des jeunes employables rapidement pour répondre uniquement aux besoins immédiats du marché ;
- d'avoir la main mise sur des crédits de formation ;
- de rendre responsable le salarié de son « capital humain », de son activité ou de son inactivité.

Et au-delà de ce transfert annoncé, cette réforme met en lumière les changements et les renoncements de l'État pour le système éducatif :

Quel avenir pour les diplômés nationaux, surtout s'ils sont définis par les branches professionnelles ?

Quel maillage territorial des formations professionnelles ? Selon les zones urbaines, péri-urbaines ou rurales, selon les pôles de compétitivité ?

Quel accès pour les femmes aux métiers déjà fortement genrés, pour les jeunes issus des quartiers défavorisés ou pour ceux d'origine extra-européennes ?

Quid de la mission de service public de la formation professionnelle ?

Ces changements auront inévitablement à court terme de profondes implications sur la formation professionnelle initiale. C'est pourquoi les personnels avec le Snes-Fsu doivent s'emparer de cette question et combattre ce projet de réforme et la volonté politique sous-jacente pour refuser la mainmise du patronat sur la formation professionnelle. Face aux boniments du gouvernement, réaffirmer notre engagement à transformer le monde au profit de tous et non de quelques-uns doit être notre objectif.

Texte voté à l'unanimité